



***Procès-verbal
de l'Assemblée générale annuelle
de l'École La Martinière***

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS
ÉCOLE LA MARTINIÈRE

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue le
8 septembre 2021 à 18 h 30.
Au local du service de garde de l'école La Martinière

1. MOT DE BIENVENUE

La directrice de l'école, madame Marie-Claude Nolin, souhaite la bienvenue aux parents. Madame Nolin présente madame Laure Atangana, présidente du Conseil d'établissement, qui assurera l'animation de cette assemblée. L'ouverture de l'assemblée se fait à 18h35.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Karma Barma, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. BRÈVE PRÉSENTATION : RÔLE DU CÉ ET COMITÉ DE PARENTS

La directrice présente aux parents présents le rôle du Conseil d'établissement et du Comité de parents.

4. ÉLECTIONS

4.1. Nomination d'un président d'élection

Par acclamation, monsieur Jonathan Fortin sera le président d'élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2. Nomination d'un secrétaire d'élection



***Procès-verbal
de l'Assemblée générale annuelle
de l'École La Martinière***

CE 21/22-003

Par acclamation, madame Karine Barma sera la secrétaire d'élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3. Nomination de deux scrutateurs

CE 21/22-004

Par acclamation, monsieur Jonathan Fortin et madame Marie-Claude Nolin seront les scrutateurs de la soirée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.4. Procédure pour la mise en nomination

Madame Laure Atangana expose les règles d'élection pour la composition du Conseil d'établissement 2021-2022. Trois postes, d'une durée de deux ans, sont vacants pour la présente année scolaire.

4.5. Rapport annuel

Madame Laure Atangana, présidente du conseil d'établissement, présente le rapport annuel du Conseil d'établissement 2020-2021.

4.6. Élection des membres du conseil d'établissement

Lors de la mise en candidature, quatre parents ont manifesté de l'intérêt à occuper un poste au sein du Conseil d'établissement.

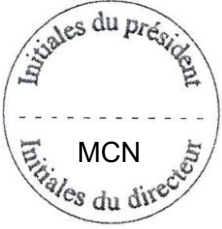
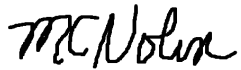
Chaque candidat se présente brièvement.

Les parents présents passent au vote secret.

Par acclamation, les nouveaux membres du Conseil d'établissement sont :

- Emmanuelle Dion
- Andrée Rioux
- Marianne Croteau
- Parent substitut : Marilou Gonthier

5. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

	Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'École La Martinière
CE 21/22-005	Aucune question 6. PARMI LES PARENTS MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, ÉLECTION DU REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS Karine Barma se propose pour représenter le Conseil d'établissement au Comité de parents. Laure Atangana se propose comme substitut au Comité de parents. 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Serge Genois parent, et résolu : QUE la séance soit levée, à 19 h 16. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. (signature) La présidente  (signature) La directrice